



## Caution retenue à cause d'un matelas

Par **lyliade**, le 13/12/2010 à 13:16

Bonjour,

Je viens de déménager d'un studio,

Je n'ai pas récupéré ma proprio car la proprio veut que je rachète un matelas car taché, mais le devis qu'elle m'a envoyé correspond a un matelas de grande qualité (250 euros) par rapport à la chose sur laquelle j'ai dormi pendant 1 ans. (qui vaut moins de 100 euros) c'est un matelas de clic clac.

De plus le logement était meublé alors que dans le contrat il ne l'était pas.

je souhaiterai savoir quel recours je peux avoir pour e défendre de cette arnaque.  
merci

Par **aliren27**, le 13/12/2010 à 13:56

Bonjour,

la dégradation du matelas est-elle mentionnée dans EDL de sortie ?

Par **mimi493**, le 13/12/2010 à 13:58

[citation]De plus le logement était meublé alors que dans le contrat il ne l'était pas. [/citation]  
C'est à dire ?

Il y a un inventaire des meubles et équipements dans l'EDL d'entrée ou un inventaire ?

Par **lyliade**, le **13/12/2010** à **14:09**

OUI la dégradation est mentionnée, "Matelas taché" mais aucune indication des caractéristiques de ce dernier, au niveau inventaire, il faut que je regarde mais je crois qu'il est inscrit dans l'état des lieux d'entrée, ainsi que quelques meubles, mais pas tous, Voici les meubles du proprio, le tout dans dans un 17M2 : une table, une chaise, une lampe, un meuble de salle de bain, canapé lit, 2 étagères, une commode, une penderie (incrusté dans les murs) ceci est onc un meublé non?

Si le canapé lit n'est pas dans l'état des lieux d'entrée je peux ne pas payé la facture ? et si il y est, comment puis-je les avoir si le studio est meublé alors que dans le contrat il ne l'est pas ??  
qui contacter ?  
pour vos réponses  
merci

Par **mimi493**, le **13/12/2010** à **14:44**

Une location est meublée si le contrat le dit ET s'il est suffisamment meublé (notamment, il faut la vaisselle). On peut louer vide et avec des équipements/meubles (cuisine aménagée par exemple). A tous les coups, c'est l'ancien locataire qui a du laisser les meubles et le bailleur n'a pas voulu s'emmerder à les sortir.

Tous les meubles qui ne sont pas notés dans l'inventaire ou l'EDL d'entrée n'existent pas.